

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CASINO / PMU

Par Profil supprimé Postée le 14/11/2012 18:23

Bonjour, je souhaite me faire interdire de casino (j'y perds de + en + d'argent et de + en + souvent), j'ai entrepris la démarche, mais est-ce indépendant des jeux sur Internet ? Je souhaiterais continuer à utiliser mon compte PMU en ligne, est-ce compatible ou bien l'interdiction de casino entraîne t'elle la radiation sur PMU.fr ?
Merci

Mise en ligne le 16/11/2012

Bonjour,

La procédure d'interdiction volontaire de jeu (casinos, cercles de jeu, etc.) entraîne également l'interdiction des jeux en ligne (paris, poker, etc.) (Cf. loi du 12 mai 2010 et le décret 2010-518 article 19).

Vous ne pourrez donc plus jouer en ligne sur le site PMU.fr.

Cordialement.
